

LE TRAVAIL INVISIBLE DES MILLIERS D'HEURES GRACIEUSEMENT OFFERTES PAR LES AGENTS

COMMENT L'INSEE REMPLIT-IL SES MISSIONS MALGRÉ LA BAISSE DES EFFECTIFS ?

LA RÉPONSE SANS APPEL : PAR DU TRAVAIL « INVISIBLE ». VOUS AVEZ ÉTÉ 564 À RÉPONDRE À L'ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL NON COMPTABILISÉ LANCÉE PAR LA CFDT INSEE. MERCI À VOUS !

VOICI LES RÉSULTATS. FORTE DE TOUS VOS RETOURS, LA CFDT INSEE PORTERA DES PROPOSITIONS CONCRÈTES, TELLES QUE LE MAINTIEN DES EFFECTIFS, LE RESPECT DE LA CHARTE DU TEMPS, L'AJUSTEMENT DES CHARGES DE TRAVAIL AINSI QUE LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES HEURES EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉES.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Les agents de l'Insee qui nous ont répondu le confirment, la charge de travail qui augmente crée une norme : travailler en dehors des plages de travail « habituelles ».

Le temps de repos est devenu une variable d'ajustement pour absorber la charge à l'Insee:

DES JOURNÉES DE PLUS DE 10H

Plus d'un répondant sur deux (55 %) affirme avoir travaillé plus de 10h sur une même journée au cours de l'année. Plus d'un sur dix le fait de manière répétée (14 %). Les agents au forfait sont les plus concernés : parmi eux, 28% estiment dépasser les 10 heures quotidiennes au moins une fois par semaine, contre 5 % parmi les agents en horaires variables.

LE DÉJEUNER DEVANT L'ÉCRAN

71% des agents répondants déclarent travailler pendant leur pause méridienne ou prendre parfois moins de 45 min pour déjeuner. Il s'agit du premier moteur du travail gratuit.

UN ÉCRÊTAGE EN FIN DE MOIS

Plus de la moitié des collègues (53%) répondants en horaires variables ont déjà fini un mois avec un compteur indiquant plus de 12h de crédit au cours de l'année dernière. Un compteur excédant 12h en fin de mois étant écrété, ces heures sont travaillées, mais effacées des compteurs. Elles deviennent du travail gratuit pour l'administration.

NOS REVENDICATIONS

La CFDT dénonce l'absence de valorisation de ces nombreuses heures faites par manque de moyens, par manque d'effectifs voire par pression hiérarchique. La CFDT rappelle aussi que les agents au forfait, même s'ils bénéficient de quelques jours de congés supplémentaires (A+), effectuent des heures non comptabilisées et n'ont pas le droit au repos (délais de route) lorsqu'ils sont amenés à se déplacer. Pour certains, le ratio rémunération/heures effectives démotivé.

La preuve par les chiffres

L'enquête a été réalisée auprès des agents de l'Insee et a recueilli 564 réponses. En 2024, l'institut affichait un effectif de 5 065 agents, soit un taux de réponse estimé autour des 11 %. Les données de l'enquête croisées par catégorie et sexe présentent une répartition similaire à celle de l'Insee.

Comparaison de nos données d'écrêtage au RSU 2024

Par ailleurs, sur la question du nombre d'heures écrêtées estimé par an, les valeurs extrêmes ont été traitées par winsorisation, consistant à plafonner les déclarations au-delà d'un seuil maximal jugé crédible, ici, 2 fois le nombre d'heures moyennes écrêtées par catégorie et sexe.

Résultat

Là où l'Insee affiche 15h40 écrêtées en moyenne par agent concerné pour l'année 2024, notre enquête redressée aboutit à 16h30. Cette convergence confirme la fiabilité et la représentativité de nos données. Sur notre échantillon, cela représente un total de 2 436 heures de travail non comptabilisées par an.

Pas sûr des chiffres ?

La CFDT invite la Direction à mettre en place les outils nécessaires pour objectiver le travail non comptabilisé, si elle souhaite contester les chiffres avancés ici.

LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est plébiscité par 9 répondants sur 10, dont une majorité à deux jours ou plus par semaine. L'arrivée du télétravail a, de par le fait qu'il s'effectue en horaires fixes, réduit l'écrêtage visible sur les compteurs.

VOTRE AVIS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

Les répondants ont expliqué leur rapport au télétravail dans les commentaires libres.

Ils apprécient le télétravail pour :

Réduire le temps de transport,

« Lorsque je télétravaille, je gagne environ 3h de transports sur ma journée » « Heureusement, le télétravail apporte un peu de souplesse et me fait, 2 fois par semaine, au moins épargner les 2h30 de transport quotidien qui, elles non plus, ne sont pas comptées dans le temps de travail. »

Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

« Du travail non comptabilisé c'est vrai, mais un sentiment de mieux-être au travail qui est non comptabilisé aussi et pourtant c'est aussi un élément vital pour un agent. ». « Si à l'Insee, un 3ème jour de télétravail par semaine était octroyé, il y aurait beaucoup moins d'absences, d'arrêts, etc... le bien-être des agents serait enfin pris en compte et le travail serait fait correctement, voire mieux et plus efficacement. »

Limiter les horaires excessifs

« Je trouve que ma qualité de vie est améliorée depuis que j'ai 2 jours par semaine où je finis à heure fixe (parce que je me force à quitter à l'heure indiquée la plupart du temps). »

Et si on passait à 3 jours de télétravail par semaine ?

La moitié des agents répondants estiment qu'une journée de télétravail est identique à celle en présentiel, inférieure pour 23 % et supérieure pour 27 %.

La CFDT demande la mise en place d'un troisième jour de télétravail à l'Insee.

L'argument évoqué par la Direction du risque de perdre des espaces de travail si on augmente le nombre de jours de télétravail ne tient plus, sachant que le ministère s'engage déjà quoi qu'il en soit vers la densification des espaces de travail.

Si les habitudes horaires des agents ne semblent pas avoir été modifiées par la mise en place du télétravail, celui-ci a masqué les heures effectuées au-delà des horaires fixes. Le télétravail rend plus difficile la déconnexion des agents en dehors des horaires de travail classiques.

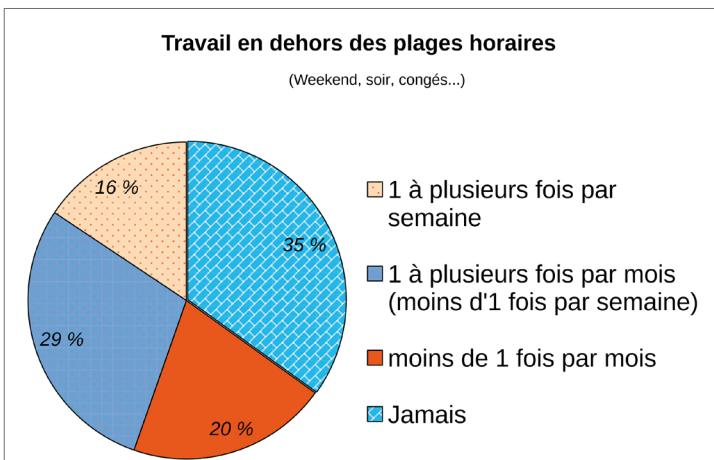
La CFDT rappelle que tout agent dispose d'un droit à la déconnexion et la Direction doit veiller à la bonne application de la charte du temps.

Motif du travail hors plage
33% des répondants travaillant hors plage invoquent le fait d'avoir trop de réunions en journée.

LE TRAVAIL SUR DES PLAGES HORS RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Près de deux agents sur trois (65%) déclarent travailler le soir, le week-end ou lors de leurs congés. Cette pratique concerne 95% des agents au forfait interrogés et 54% des collègues en horaires variables.

Près d'un agent sur deux (49 %) déclare adopter cette pratique régulièrement.



16 % des agents travaillent au moins 1 fois par semaine en dehors des plages réglementaires

Les agents concernés déclarent en moyenne plus de 6 heures par mois de travail en dehors des plages horaires autorisées. Ces heures ne sont pas rémunérées. Rapporté à l'ensemble des agents au forfait et assimilés de l'Insee, cela représente plus de cent mille heures offertes chaque année à l'administration.

La première raison de ce travail en dehors des plages horaires autorisées invoquée par la moitié des répondants, est une charge de travail trop importante. Un tiers des répondants évoquent le nombre élevé de réunions en journée.

Motif du travail hors plages

(en Pourcentage, plusieurs motifs possibles)



Viennent ensuite le fait de pallier une absence de collègues et la compensation d'une formation ou préparation à un concours (cotés respectivement par 19% et 17% des répondants).

Quand travailler le soir, le week-end ou pendant ses congés devient courant, ce n'est plus un engagement ponctuel : c'est un dysfonctionnement organisationnel.

La CFDT déplore une charge de travail si élevée et réitère sa demande d'adapter les effectifs à la charge de travail en recrutant et adaptant les objectifs.

COMMENT FONT-ILS AILLEURS ?

À la DGFiP, il existe des « équipes départementales de renfort », constituées d'agents pluridisciplinaires susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des services du département en renfort pour pallier des besoins ponctuels d'effectif (charge ponctuelle, absences imprévues, etc.).

C'est le soir qui est le plus travaillé (58%), suivent le week-end (48%), les congés annuels (43%), et les arrêts maladie (19%).

Certains participants ont souligné que notre enquête n'avait pas couvert tous les aspects du travail non comptabilisé, notamment certaines périodes comme les premières heures du matin ou les temps de déplacement, ainsi que d'autres situations spécifiques.

La CFDT Insee tient à rappeler que ces compléments confirment l'importance d'une vigilance accrue sur la charge réelle de travail des agents et sur le respect des temps de pause et des temps légaux.

La moitié des agents à temps partiel déclare travailler pendant des jours de temps partiel.

Certains d'entre eux estiment que leur charge de travail ne prend pas en compte totalement leur temps partiel et qu'il est difficilement compatible avec un poste d'encadrant.

La CFDT demande depuis longtemps une analyse de l'impact du temps partiel sur la carrière.

En effet, elle estime qu'un agent à temps partiel ne doit pas voir sa carrière impactée.

Deux agents sur 5 concernés estiment que le travail en dehors des plages réglementaires impacte leur vie personnelle.

Le constat est sans appel : le temps consacré à la formation, à l'information, à la préparation de concours, à la déconnexion ou aux pauses devient de plus en plus limité. Le droit à la déconnexion n'est pas toujours respecté, souvent sous la pression d'une charge de travail excessive dans un contexte généralisé de baisses des effectifs.

La CFDT déplore que cette situation puisse empiéter sur la vie personnelle des agents, certains se sentant contraints de consulter leurs mails avant même le début officiel de leur journée de travail.

Elle constate que le travail en dehors des heures réglementaires devient une norme.

Le risque est que cela reste invisible aux yeux de la Direction, voire que cela devienne attendu implicitement.

La CFDT rappelle qu'un agent a le droit de pouvoir se former, s'informer, se reposer... et que la Direction doit s'assurer du respect de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle de ses agents.

Les agents ne doivent pas pallier les manques d'organisation, les pics de charges non lissés, les pressions hiérarchiques, la multiplication des réunions, le manque de personnel, ni le transfert de tâches administratives ou autres.

La CFDT demande à la Direction de trouver des solutions concrètes : recruter, prioriser, ajuster les objectifs et augmenter les compensations, etc.

LA NON COMPTABILISATION

Les agents interrogés rejettent massivement le principe de non comptabilisation de certaines heures de travail (82%). Plus de deux tiers d'entre eux (68%) estiment même nécessaire que l'Insee évolue en ce sens.

Si un tiers des agents interrogés estime qu'à partir d'un certain niveau de poste, il est normal de travailler plus, même si une partie des heures n'est pas comptabilisé, la moitié de ces agents considère que ce ne l'est pas.

Plus de 2/3 des répondants (76%) estiment cependant qu'il n'est pas normal de faire plus d'heures quand on souhaite obtenir une promotion.

La CFDT est favorable à ce que la charge de travail corresponde au temps de travail de l'agent, quel que soit le niveau du poste occupé.

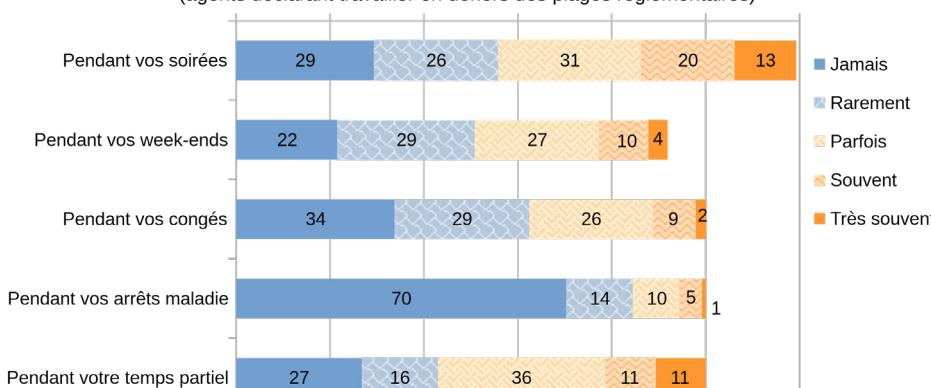
Si l'Insee ne peut pallier les départs et les absences, toutes les heures travaillées doivent être reconnues et rémunérées.

Travailler plus que son temps de travail ne devrait jamais être une condition implicite pour "bien faire son travail", évoluer ou être reconnu.

La CFDT déplore qu'il semble parfois être indispensable de faire des heures supplémentaires pour pouvoir prétendre à une promotion ou prendre des postes avec plus de responsabilités.

Vous arrive-t-il de travailler ... ?

(agents déclarant travailler en dehors des plages réglementaires)



Parmi les agents déclarant travailler en dehors des plages réglementaires, 13 % le font très souvent en soirée.

CHIFFRES CLÉS DU TRAVAIL NON COMPTABILISÉ

- 1 agent sur 2 a déjà travaillé plus de 10 heures sur une journée au cours de l'année
- 71 % travaillent pendant leur pause déjeuner
- 65 % travaillent le soir, le week-end ou pendant leurs congés.
- En moyenne plus de 6 heures par mois hors plages réglementaires déclarée par ces agents
- Plus de 100 000 heures de travail offertes chaque année à l'Insee
- 8 agents sur 10 terminent l'année avec des congés non pris, dont une partie est perdue
- 82 % des agents rejettent le principe de non-comptabilisation des heures travaillées

LES MISSIONS ANNEXES

14 % des répondants ont une ou plusieurs missions annexes et elles représentent selon les répondants environ 0,18 ETP par personne. Or, ces missions annexes n'apportent pas toutes de décharge de compensation.

La CFDT Insee demande que toutes les missions annexes donnent lieu à une **réelle prise en compte du travail que cela représente**, via une décharge réelle de temps.

LE CET

En fin d'année, il arrive à près de 8 agents sur 10 (81%) interrogés de disposer d'un reliquat de jours de congés non pris.

En moyenne, cela représente pour les agents concernés environ 7 jours de congés non pris par personne (8 pour les hommes et 6 pour les femmes).

Si une moitié d'entre eux affirme que c'est lié à un choix personnel, l'autre moitié déclare que c'est par manque de temps par rapport à la charge de travail (35 %) ou pour des difficultés d'organisation (16 %).

La majorité des congés sont versés sur un CET. Mais une partie est perdue : 592 jours en 2024 pour l'ensemble de l'Insee.

La CFDT Insee rappelle que prendre ses congés est un droit. La Direction doit prendre ses responsabilités et les mesures nécessaires pour permettre à chacun de les prendre quand il veut, tout en assurant le bon fonctionnement des services.

LA CFDT REVENDIQUE

- Un ajustement de la charge de travail et le maintien des effectifs,
- La valorisation et la rémunération des heures effectives,
- Le respect des temps de repos et de la déconnexion,
- La reconnaissance réelle des missions annexes et du temps partiel,
- Le déploiement du troisième jour de télétravail.

Le constat est sans appel

L'Insee ne devrait plus compter sur le travail invisible de ses agents.

La CFDT appelle la Direction à agir concrètement pour garantir le respect des droits et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. La direction qu'elle doit respecter le droit français : contrôler le temps de travail et payer les heures supplémentaires !

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez la page [Télétravail, charte du temps, sur Symphonie](#)

Syndicalisme Hebdo : [La CFDT fait condamner Technip pour non-paiement des heures sup'](#)

Article CFDT : [Travail dissimulé : il peut être caractérisé par l'absence de mention d'un avantage en nature sur le bulletin de paie](#)

Rapport Inspection Générale : [Bilan du télétravail à l'Insee](#)

Prochaines réunions

GT FS du 17 février : DMCSI-DSDS-DSE-DSI : filière d'enquête - DCVCT : prestation analyse RPS DRH

CSA du 10 mars : DRH : LDG Mobilité, LDG Promotions (partie encadrement supérieur)

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À L'INSEE

Prisca Blancard,
DR Grand-Est

Adrien Conteiro
DR Hauts-de-France

Arnaud Massieu
DR Normandie

Sonia Schwartz
DR Grand-Est

Eric Dretzen
DR Auvergne-Rhône-Alpes

Marielle Bigot,
DR Pays de la Loire

Stéphane Martin-Illac
DR Pays de la Loire

Jean-Luc Popote
DIRAG

Axel Bornerie
DR Bretagne

